

ARRETE N° **00006** /MINADER DU 11 5 APR 2021
 portant nomination des Responsables dans les services déconcentrés du
 Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU** le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- VU** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU** le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent Arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

DELEGATION REGIONALE D'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD

ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE DE GAROUA

Directeur Adjoint : Madame **KOUIYOSSI Dina**, Ingénieur des Travaux d'Agriculture, Matricule **J-079 907**, précédemment en service à ladite Ecole, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE D'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD-OUEST

COLLEGE REGIONAL D'AGRICULTURE DE BAMBILI

Directeur : Monsieur **BILLA Vitalis FOKWANG**, Ingénieur d'Agriculture, Matricule **739 844-Z**, précédemment Directeur de l'Ecole Technique d'Agriculture de Nkambe, en remplacement de Monsieur MUFUR Alexander, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
002170	14 AVR 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	

ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE DE NKAMBE

Directeur : Monsieur **NFOR Remy KENGONG**, Ingénieur des Travaux d'Agriculture, Matricule **787 861-J**, en service à l'Ecole Technique d'Agriculture de Nkambe, en remplacement de Monsieur BILLA Vitalis FOKWANG, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 15 APR 2021

**Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural,**



Gabriel MBAIROBE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002170	# 14 AVR 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	